

du Parlement et tend à rendre plus efficace le fonctionnement des rouages administratifs. Voilà le but qu'elle recherche.

L'exposé budgétaire annonce que, dans un avenir prévisible, la dépense minimum au Canada serait de deux milliards et demi de dollars, en chiffres ronds. Si nous tenons compte des engagements additionnels que nous devons peut-être prendre en matière de défense nationale; de la pression accrue en vue d'obtenir de nouveaux services sociaux; de la demande continue d'expansion des services administratifs de tous côtés; des déficits des Chemins de fer nationaux, des lignes aériennes Trans-Canada et des paquebots du National-Canadien; des multiples autres dépenses du gouvernement, il n'en peut résulter qu'une chose, monsieur l'Orateur; c'est la hausse des impôts.

Il y a deux moyens de l'empêcher. Nous pouvons refuser de reconnaître nos obligations en matière de défense nationale. Nous pouvons diminuer les dépenses des services essentiels. Nous pourrions peut-être diminuer les services sociaux essentiels. Cependant, monsieur l'Orateur, je soutiens qu'aucune de ces mesures ne serait conforme à nos obligations à titre de puissance internationale, ni à celles que nous devons assumer en qualité de pays démocratique et libre.

Il n'y a qu'un autre moyen de diminuer les impôts, et c'est de dépenser à bon escient les fonds votés par le parlement. Le projet d'amendement dont la Chambre est saisie aujourd'hui vise à atteindre cette fin. Je soutiens que c'est la seule méthode qui puisse nous permettre d'espérer une diminution d'impôts. Le rapport de la Commission Hoover, qui cherchait à atteindre le même résultat, a démontré qu'une réduction de quatre milliards aux États-Unis était tout à fait possible sans amoindrir l'efficacité des services administratifs. De fait, il a indiqué de nombreux cas où l'efficacité serait plus grande.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je désire citer une couple d'extraits de ce rapport. Ils revêtent un caractère général. Je suis convaincu que si une commission de ce genre examinait les dépenses au Canada, elle constaterait une situation analogue. Tels sont les faits que la Commission Hoover a découverts dans l'administration générale des États-Unis. Je n'en citerai que quelques-uns. J'en ai des centaines que je pourrais donner en exemple, mais je n'en mentionnerai que quelques-uns. Suivant le rapport, voici ce qui est arrivé: Le Bureau des Affaires indiennes emploie un fonctionnaire pour chaque groupe de trente-deux des 393,000 Indiens commis à ses soins.

L'Administration des anciens combattants prend cinq fois plus de temps que les compagnies à régler les réclamations d'assurance et emploie quatre fois plus de personnel par police.

Le Gouvernement possède trois dactylographes et demi pour chaque fonctionnaire qui utilise ces machines.

Après avoir démoli un camp de 16 millions de dollars en Alaska, l'armée a expédié le bois à Seattle. Le secrétariat de l'Intérieur a acquis le bois et l'a retourné à une localité sise à dix milles de celle où le camp était d'abord situé.

Il y a tellement de répétition des services au secrétariat de l'Agriculture qu'un cultivateur a reçu de cinq services différents des conseils contradictoires au sujet des engrais chimiques.

Pour empêcher le débordement du ruisseau Cherry, petit cours d'eau à l'est de Denver, les ingénieurs de l'armée ont démoli un barrage que les ingénieurs locaux jugeaient satisfaisant, pour en construire, au coût de 15 millions, un autre de trois milles de longueur sur 140 pieds de hauteur. Certains bureaux d'État ont des fournitures suffisantes pour leur durer cinquante ans. L'État possède des fournitures et du matériel d'une valeur de 27 millions. Aucun inventaire central de tous ces biens. Chaque année, 50,000 employés fédéraux quittent leur emploi, tellement ils sont désabusés; cependant, il faut des mois pour obtenir la démission d'employés peu satisfaisants. D'où l'histoire de Dorothy.

Prenons, chez nous, un exemple dans un service que je connais quelque peu: l'ancien ministère des Mines et Ressources. Pendant des années, les principaux porte-parole de l'industrie minière ont exhorté le Gouvernement à réorganiser le ministère, à en détacher le service de l'immigration et d'autres divisions ne se rattachant pas à l'industrie minière. Le Gouvernement a divisé le ministère en trois, mais nous n'avons pas encore de ministre des Mines s'occupant exclusivement de cette grande industrie. Sauf erreur, le ministère est toujours logé dans vingt-six immeubles dispersés dans la ville d'Ottawa. Je suppose que le système de classement y est tel qu'il faut encore qu'un garçon à bicyclette aille chercher les documents dans diverses archives centrales. Si je critique ainsi le ministère des Mines, monsieur l'Orateur, c'est à la suite de visites occasionnelles et de plaintes que j'ai reçues de la part d'ingénieurs miniers, de mes amis, qui sont déçus, malgré l'excellent travail qu'accomplissent les ingénieurs, les savants et les autres fonctionnaires de ce ministère. Loin de moi l'idée de critiquer le personnel du ministère des Mines, car